

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Les 5 étapes essentielles pour voter par internet

À PARTIR DU

11
OCT.

Je me connecte
à mon espace
électeur



Je saisais mon
adresse de messagerie
professionnelle



Je crée
mon mot de passe électeur
à confirmer sur ma
messagerie professionnelle

<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

À PARTIR DU

11
OCT.



mon espace électeur

Les listes électorales
des scrutins auxquels
je vote sont publiées sur
mon espace électeur
ou affichées par extraits
dans les écoles,
établissements et services

À PARTIR DU

5
NOV.

Les professions
de foi



et les candidats



mon espace électeur

Les professions de foi et les
candidats sont consultables
sur mon espace électeur
pour chacun de mes
scrutins

ENTRE LE

05
ET LE

13
NOV.



Ma notice de vote m'est remise

- en main propre sur mon lieu de travail contre émargement
- à mon adresse postale (personnels en CLM)
- par mail (titulaires mobiles)

Elle contient
mon identifiant électeur

DU

29
NOV.

10H
AU

06
DEC.

17H

(HEURE DE PARIS)



Je vote avec
mon identifiant
électeur
et



mon mot de passe
électeur



www.education.gouv.fr/electionspro2018